



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question orale n° 1483

Texte de la question

Il y a quelques semaines, dans un article de presse, M. le ministre de la culture affirmait son attachement à une politique forte de la langue française, notamment sur la nécessaire promotion du français face aux risques d'uniformisation linguistique inhérente à la mondialisation des échanges. M. Alain Ferry attire l'attention de M. le Premier ministre sur les actions à mener pour sauvegarder l'industrie du doublage. En effet, cette activité économique qui représentait il y a quelques années un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs payés en devises étrangères est particulièrement fragilisée. Au fil des années, elle a été mise en péril par une succession de lois et de décrets qui en raison de la spécificité de cette profession ont eu des effets pervers sur la prise du doublage. L'établissement de quotas sur les diffusions de programmes étrangers, qui sont utiles, leur a donné le coup de grâce ; d'autant que parallèlement, en Belgique, le coût moyen du doublage destiné à la télévision représente la moitié du prix du doublage effectué en France. Dans d'autres pays comme le Canada, la Suisse et même la Californie, les coûts sont également très faibles. Il est urgent de chercher des solutions si la volonté des autorités françaises est d'éviter une grave crise dont les conséquences entraîneraient un chômage important parmi les comédiens et les milliers de techniciens qui travaillent dans les studios d'enregistrement et dans les laboratoires vidéos, spécialisés dans les travaux destinés à la télévision.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1483

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2507

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997